



C.T.A.P du 15/11/22

Compte rendu :

Mardi 15 novembre se tenait le dernier CTAP de l'année 2022. Comité technique de repli après le boycott du CTAP du 27 octobre par « l'ancien » trio UFAP-CGT-SPS, qui désormais se déchire à coups de tracts.

► 6 points à l'ordre du jour :

- le projet d'arrêté de restructuration de service du PREJ de ST Mihiel vers Bar le Duc. **FO Justice** avait réclamé que cet arrêté soit signé rapidement afin que les Collègues concernés puissent toucher au plus vite la prime de restructuration de service à laquelle ils peuvent prétendre. En effet, ils sont affectés depuis mars 2022, et rien n'était possible pour eux, jusqu'à aujourd'hui. Le Directeur de l'Administration s'est engagé à signer l'arrêté rapidement afin de permettre le paiement de cette prime au plus tôt.

- Deux autres points, concernaient l'ouverture du CD de Koné avec l'arrêté modifiant la liste des établissements pénitentiaires et l'arrêté fixant le siège SPIP / ALIP.

- Les 3 autres points concernaient la sécurité avec : le plan de lutte contre les violences et un point de situation sur le déploiement du PIE et de l'aérosol incapacitant. Il est de bon ton de rappeler qu'en 2018, après un mouvement d'ampleur historique, les Personnels pénitentiaires n'avaient obtenu que des « Magnum » et un gilet pare-lame en matière de sécurité. Pour un mouvement historique dont les revendications ne portaient que sur du sécuritaire, le butin était plutôt maigre. On était très loin des attentes de terrain.

Après l'attentat de Condé sur Sarthe le 5 mars 2019, **FO Justice** lançait à nouveau un mouvement, en réclamant des vrais moyens sécuritaires, qui permettraient aux Personnels pénitentiaires de travailler enfin en toute sécurité.

► SEUL contre tous, **FO Justice** a obtenu plusieurs avancées en ce sens :

- Test et Généralisation des Caméras piétons
- Modification du décret relatif à l'armement des Personnels pénitentiaires dans les établissements

¹/₂

**LA PÉNITENTIAIRE A UNE HISTOIRE, AVEC
FO JUSTICE JE CONSTRUIS SON AVENIR !**

**► Du 1^{er} au 8 Décembre
Je Vote FO Justice !!!**



- **Dotation des aérosols incapacitants** aux officiers et gradés en détention. Ce déploiement se fait avec beaucoup de disparité en fonction des DISP, puisqu'à ce jour seuls 85 établissements ont donné les délégations nécessaires, certains Directeurs Interrégionaux étant réfractaires.

FO Justice ne se contente pas de cette évolution et continue de se battre afin que tous les Personnels pénitentiaires soient dotés d'une CapStun, aérosol incapacitant.

- **L'expérimentation du PIE** qui concerne 5 ELSP et 4 PREJ. Actuellement, seul le PREJ de Muret est opérationnel ainsi que l'ELSP de Condé sur Sarthe et Annœullin. Cette expérimentation a pris du retard, principalement dû au lancement du marché public et au manque de formateurs. **FO Justice** dénonce là encore la frilosité de certaines directions face à cette expérimentation.

FO Justice continue de réclamer la dotation en PIE pour tous les quartiers dits spécifiques.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire, déçu de ces situations, s'engage à relancer rapidement toutes les DISP afin de rendre effective la dotation de Capstun sur l'ensemble des établissements et pour accélérer l'expérimentation du PIE. Il sera fait un nouveau point sur les chiffres en début d'année.

Aussi, **FO Justice** a obtenu la mise en place d'une **brigade motorisée**, en test sur Paris d'abord, nécessaire aux missions extérieures qui nous sont confiées. Pour **FO Justice** ceci n'est qu'un début puisque la finalité reste la création de brigades motorisées sur chaque DISP.

FO Justice a également obtenu la mise à niveau des brigades cynotechniques et l'écriture d'une doctrine. Pour autant **FO Justice** continue de porter sa revendication sur la nécessité d'intégrer des **chiens d'appui** dans ce dispositif.

FO Justice ne cesse de se battre pour améliorer la sécurité de nos détentions. Ces diverses mesures auront, en premier lieu, un effet dissuasif sur la population pénale et permettront aux Collègues, le cas échéant, de se défendre en toute sécurité.

La lutte contre les violences fait partie des leviers permettant d'améliorer nos conditions de travail. Un agent ne peut travailler sereinement que si sa sécurité est assurée. C'est aussi ainsi que l'on redonnera de l'attractivité à notre profession.

FO Justice en fait une priorité !

